

Fiche de Données de Sécurité
DÉSINFECTANT POUR LES
MAINS AVEC 70% D'ALCOOL
AGRUME



AEROCHEM

1. Identification

Nom du produit	DÉSINFECTANT POUR LES MAINS AVEC 70% D'ALCOOL AGRUME
Code du produit	FLSANIH70118ML, FLSANIH70350ML, FLSANIH70500ML, FLSANIH703.78L, FLSANIH7020L, FLSANIH70208L, FLSANIH701000L
Autres moyens d'identification	70% ALCOHOL LIQUID HAND SANITIZER CITRUS .
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Désinfectant pour les mains.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide inflammable. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette.
---------------	---

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Liquides inflammables (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2B)

DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
H320 : Provoque une irritation des yeux
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation

locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	70 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Aucun premiers soins n'est nécessaire en usage normal. En cas d'un déversement accidentel, rincer à grande eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison.
Autre	Aucune information supplémentaire.
Symptômes	Peut causer des rougeurs, un larmoiement et une irritation des yeux.
Note au médecin	Aucune information supplémentaire.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, brouillard d'eau, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau peut être inefficace pour éteindre un incendie, car les mélanges d'alcool et d'eau sont aussi inflammables. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	En cas d'un gros déversement, porter des gants de Nitrile ou de néoprène. Porter des lunettes anti-éclaboussures.
	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement.

Précautions relatives à l'environnement	
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou éponger avec une vadrouille et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Porter un appareil de protection des yeux et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Mettre les gros contenants à la terre ou à la masse. Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	<30°C (86°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Alcool éthylique : 3300 ppm.			
Alcool éthylique (Éthanol)	VECD VEMP (8h)	1000 ppm 1000 ppm	1880 mg/m ³	ACGIH , BC, ON RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. En milieu de travail, porter des gants de Nitrile. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique.			
Peau	Porter des vêtements de travail conformément aux directives de votre employeur.			
Voies respiratoires	Aucun équipement de protection respiratoire n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques.			
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide visqueux	Inflammabilité	Inflammable.
Couleur	Translucide	Limite d'inflammabilité	3.3 à 19%
Odeur	Légère de citron	Point d'éclair	16 à 21 °C (60.8 à 69.8 °F) Tag coupe fermée
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	363 °C (685.4 °F)
pH	7	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	<0 °C (32 °F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	<0 °C (32 °F)	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	78 à 79 °C (172.4 à 174.2 °F)	Densité relative	0.86 à 0.87 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	<6kPa (45 mm Hg) @ 20 °C (68 °F)	Viscosité	N.Dis.
% en poids de volatilité	>99%	Masse moléculaire	S.O.
COV (g/L)	602 à 609 g/L	% Volume volatile (COV)	N.Dis.
COV (lbs/gal)	5.024 à 5.082 lb/gal	% Poids volatile (COV)	70%

N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réactivité anticipée.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Alcool éthylique (Éthanol) Ingestion 7060 mg/kg Rat DL50 Inhalation 39 mg/l/4h Souris CL50 Peau 20000 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.
Effets retardés, immédiats et chroniques	<p>Voie oculaire Peut causer des démangeaisons, des rougeurs et une irritation de la peau. L'éthanol (CAS no 64-17-5) est modérément irritant pour les yeux (Lapin; OCDE 405).</p> <p>Voie cutanée Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau. L'éthanol (CAS no 64-17-5) n'est pas un irritant de la peau (Lapin; OCDE 404).</p> <p>Voie respiratoire En milieu de travail, le produit est rapidement absorbé par la voie respiratoire. Peut causer une légère irritation des voies respiratoires. L'exposition prolongée peut causer des maux de tête, de la somnolence et des nausées. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.</p> <p>Voie orale L'ingestion d'éthanol peut causer de l'euphorie, une sensation d'ébriété suivie d'une dépression du système nerveux central laquelle peut se manifester par des maux de tête, des nausées, des vertiges, de l'incoordination, des troubles d'élocution, de la confusion mentale et de la narcose.</p> <p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p>Classification CIRC / NTP Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p>Cancérogénicité Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. L'éthanol n'est pas classifié cancérogène pour les humains lorsqu'il n'est pas consommé dans une boisson alcoolisée.</p> <p>Mutagène Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Aucune information supplémentaire.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile] CL50 13400 mg/L; 96 h (CAS no 64-17-5) Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 9268 mg/L; 48 h (CAS no 64-17-5) Plante aquatique - Algue, Chlorella vulgaris CE50 275 mg/L; 72 h (CAS no 64-17-5)
Persistence	Non persistant dans l'environnement.
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont les ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours).

Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont les ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K _{ow} de <3 et/ou FBC <500).
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. Les ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. Les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1993
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol)
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17 - Mode de transport maritime applicable pour des envois domestique canadien. Limites quantitatives : applicable pour des récipients intérieurs contenant =< 5 L chacun.

TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)

Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3
Groupe d'emballage	II
Guide des mesures d'urgence 2016	<u>128</u>

IMO/IMDG - Transport Maritime International

Classification	UN 1993. LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol). Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
-----------------------	--

IATA - Association Aérienne internationale de Transport

Classification	UN 1993. LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol). Classe 3, GE II.
-----------------------	--

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations

HMIS 	NFPA 
--	--

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2020-07-20
Version	01
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/ - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale de la
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

